AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0419
FR0000120172-FS0209

9 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2015, la société Stanhore Trading Internacional SRL[1] (Ruta 8 Km 17, 500 Oficina 002A, Edificio Beta 3, Zonamerica, Montevideo, Uruguay) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 avril 2015, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir 37 259 506 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,49% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'acquisitions d'actions CARREFOUR hors et sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Abilio dos Santos Diniz.
[2] Sur la base d'un capital composé de 734 913 909 actions représentant 829 051 992 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.